

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal le **vendredi 30 août 2024 à 18 heures** sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Membres présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Etienne FENART, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Bertrand CASSÉ et Igor OLSEVSCHI

Secrétaire de séance : Nicolas RAFFESTIN

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 avril 2024
2. Approbation de l'adhésion de la communauté de communes Sauldre et Sologne au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS).
3. Travaux :
 - Toiture Maison des Associations
 - Oratoire de « Belle Fontaine »
 - Pose d'un enrobé chemin accès aux points d'apports volontaires.
 - Construction de la station d'épuration : devis pour débroussailler le terrain
4. Vidéoprotection : audit réalisé par le Groupement de Gendarmerie de Bourges.
5. Spectacle 2025 dans le cadre de la saison culturelle de la communauté de communes Sauldre et Sologne.
6. Convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris.
7. Fresque du climat
8. Zonage Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
9. Questions diverses
 - Aménités rurales
 - Classement du massif Sologne en risque incendie : Obligations Légales de débroussaillage (OLD).

Monsieur Benjamin CHAUSSERON présente les animations du Musée jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 20 et donne lecture de l'ordre du jour.

Est désigné secrétaire de séance : Nicolas RAFFESTIN

1- Approbation du compte rendu de la séance du 5 avril 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 5 avril 2024. Aucune observation.

L'assemblée approuve le compte-rendu du 5 avril 2024 à l'unanimité.

2- Approbation de l'adhésion de la communauté de communes Sauldre et Sologne au Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Sauldre (SMABS)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Sauldre et Sologne au SMABS pour la compétence « Défense contre les inondations et contre la mer », ainsi que pour la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » concernant les communes ou partie de communes hors SYRSA (Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres), qui gère l'amont du bassin des Sauldre (Nançay, Ménétréol sur Sauldre, Ennordres, Méry es Bois et Presly). Cette adhésion marque l'aboutissement du rapprochement du SMABS et du SYRSA.

Ainsi, à l'échelle du bassin en intégralité (amont et aval), la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques, dont les enjeux sont étroitement liés, seront assurées par une structure unique, tout en maintenant une proximité d'action.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que des travaux sur la Nère ont déjà été réalisés. Etienne FENART qui représente la commune au SYRSA dit que les travaux ont été réalisés au niveau des Camus, il a retiré 4 paliers qui avaient été fait par le propriétaire pour remplir ses étangs. La Nère a ainsi retrouvé son lit d'origine et c'est une bonne chose.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner son accord pour cette adhésion.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

3- Travaux

⇒ Toiture de la maison des associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a des infiltrations au niveau de la lucarne (côté rue) et de la cheminée. Réfection de la lucarne en zinc et en ardoise + la cheminée. Il a été demandé des devis à l'entreprise FOLTIER-RIGLET et l'entreprise GAUCHER. Seule, l'entreprise FOLTIER-RIGLET a répondu, leur proposition s'élève à 4 712.50 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir leur offre qui est très correcte.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

⇒ Oratoire Belle Fontaine

Monsieur le Maire rappelle que la colonne de droite de l'Oratoire à la Belle Fontaine est fissurée et que le carrelage sur la source est cassé. Il avait contacté Monsieur GUITTOT, architecte du patrimoine pour avoir une estimation des travaux et un suivi. Monsieur GUTTOT a proposé une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la mise en valeur de l'oratoire, de la source et du lavoir, pour un montant de 6 300 € HT.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur GUITTOT, si l'entreprise JACQUET, qui avait réalisé les travaux de maçonnerie de l'église serait capable de réparer la colonne, ayant répondu par l'affirmative, Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise JACQUET pour la rénovation de l'oratoire, avec remplacement de la colonne fissurée, qui a chiffré les travaux à 4 577.50 € HT.

Etienne FENART dit qu'il avait demandé à l'entreprise PERREUX de la Chapelle d'Angillon, un devis pour le remplacement des ardoises de l'oratoire, en forme de goutte d'eau, qui est resté sans réponse.

L'assemblée approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise JACQUET.

⇒ Poste d'un enrobé chemin d'accès aux points d'apports volontaires

Ce projet avait déjà été évoqué, le devis de l'entreprise CASSIER s'élève à 6 853.60 € HT, l'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet avait décidé en même temps que les travaux de remplacement des buses route à Pinelle, travaux qui ont été très bien fait et qui évite ainsi les inondations dans les champs. Monsieur le Maire tient à informer l'assemblée qu'il a envoyé un courrier à tous les propriétaires et copropriétaires des étangs, car aucun tri n'est fait et le bac d'ordures ménagères déborde l'été ou pendant les week-ends.

Il précise que pour leur défense, la borne pour le tri des emballages est pleine le week-end et comme les propriétaires partent le dimanche soir, ils ne peuvent pas déposer leurs emballages dans la borne. Il

a été demandé à la CDC Sauldre et Sologne de décaler la collecte du jeudi au vendredi, malheureusement, beaucoup de communes le demandé également, il n'est pas possible de contenter tout le monde. Monsieur le Maire a donc demandé d'installer une borne supplémentaire, pour la collecte des emballages.

⇒ **Construction de la station d'épuration : devis pour débroussailler le terrain**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que malgré les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, il y a 300 m³ par jour d'eaux parasites, qui arrivent à la station d'épuration, en période de nappe hautes et plus particulièrement cette année, avec les fortes pluies du printemps. Il a donc été décidé de prévoir un by-pass (bassin de rétention) qui absorbera le surplus d'eaux qui arrivent en station d'épuration et qui pourrait empêcher le bon fonctionnement de la station d'épuration par filtres plantés de roseaux.

Le terrain de la nouvelle station d'épuration doit être défriché, pour cela un devis a été demandé à Charles-Henry LOUIS, d'un montant de 4 350 € HT, soit environ 1 € le m² pour le défrichage et l'évacuation du bois. Les travaux seront réalisés en octobre.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

4- Vidéoprotection : audit réalisée par le Groupement de Gendarmerie de Bourges.

Monsieur le Maire dit qu'il a rencontré, avec Nicolas RAFFESTIN, l'Adjudant PAQUAULT, référent sûreté du Groupement de Gendarmerie de Bourges, afin de réaliser un audit de la vidéoprotection de la commune. Il a été décidé, sur son conseil, d'installer deux caméras dans le bourg et une à la Belle Fontaine :

- Une caméra au coin de l'église pour visualiser la route de Pierrefitte, la route de Ménétréol et la rue Principale, voir s'il est possible de l'installer sur le candélabre. Attention, un cyprès est susceptible de masquer la visibilité.
- Une caméra au coin de la maison des associations pour voir la route d'Aubigny et le reste de la rue Principale.
- Une caméra sur le bâtiment de la station de pompage pour protéger l'enceinte de la Belle Fontaine.

Des devis doivent être demandés et des demandes de subventions

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire dit que la barrière sur le chemin de la Belle Fontaine a été installée, pendant la période estivale elle était fermée, les premiers temps, elle a été taguée et le cadenas a été enduit d'excrément. Maintenant, elle est ouverte du lundi au vendredi, donc il n'y a plus de problème. Le problème était essentiellement les week-ends ou les gens venaient pique-niquer ou se baigner.

5- Spectacle 2025 dans le cadre de la saison culturelle de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut d'ores et déjà réserver une date pour le spectacle 2025, dans le cadre de la saison culturelle. Le samedi 4 octobre 2025.

Un artiste qui a fait ses preuves, a été contacté, il s'agit de Jean-Claude BOTTON, le sujet proposé n'est pas gai, puisqu'il s'agit d'interrogations liées à l'âge ou à la maladie. Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir ce spectacle.

Monsieur le Maire dit qu'il y aura de moins en moins de subventions de la Région et du Département, pour la culture et qu'il faudra se résoudre à mutualiser les spectacles avec d'autres communes.

Monsieur le Maire dit qu'il se renseignera pour le spectacle « les Parisiennes » qui devrait mieux convenir. L'assemblée approuvé à l'unanimité

6- Convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Sologne Nature Environnement a trouvé une colonie de chauve-souris « oreillards » dans les combles du musée.

Sologne Nature Environnement propose de passer une convention avec la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, le Groupe Chiroptères Centre-Val de Loire et Sologne Nature Environnement, afin d'établir un refuge pour les chauves-souris dans les combles du musée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer cette convention, pour protéger les chauves-souris. Elles seront très peu dérangées, puisque l'employé communal accède aux combles du musée, une fois par an pour brancher les illuminations.

Etienne FENART dit que l'Association Sologne Nature Environnement est venue pour l'IBC et qu'ils ont découvert à la Talle, des chauves-souris rares de 40 cm d'envergure, appelées « NOCTU ».

Monsieur le Maire dit qu'il va à nouveau demander au technicien chargée du PLUi, d'intégrer les données de l'IBC au PLUi.

L'assemblée approuve à l'unanimité la signature de la convention, pour la protection des chauves-souris, dans les combles du musée.

7- Fresque du climat

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu une proposition gracieuse de Maj-Britt CASSÉ, pour réaliser la « fresque du climat ». Cette animation, pour connaître tout sur le climat, aura lieu vendredi 20 septembre à 14h, pour une durée de 2-3 heures et pour une quinzaine de personnes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'y inscrire.

8- Zonage Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Monsieur le Maire dit que le bureau d'études chargé de réaliser le PLUi a fourni un pré-zonage, sur lequel la municipalité doit travailler, il faut vérifier la délimitation des zones et leur désignation, envisager une re-délimitation de la zone U (urbanisée) et identifier les secteurs de projets au-delà de la zone U.

Monsieur informe l'assemblée que le pré-zonage fourni ne correspond pas à la carte communale et que les lotissements ne sont pas pris en compte dans la zone U et que c'est inacceptable.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Il propose au conseil de se réunir le mercredi 4 septembre le matin, pour travailler sur les propositions de zonage, voir à faire définir le lieu-dit Beauvais en hameau.

9- Questions diverses

⇒ **Aménités rurales** L'article 243 de la loi de finances pour 2024 a modifié le périmètre d'éligibilité de la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales. Celle-ci s'intitule désormais « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ». Elle est destinée aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. En 2023, il y avait 8 communes concernées et en 2024, il y en a 27. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a touché 32 901 € de dotation d'aménités rurales, cette recette devra être dépensée dans un projet concernant la biodiversité, à voir avec Monsieur le Sous-Préfet, lors de sa visite du 3 septembre 2024.

⇒ **Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir de 2025, les OLD seront obligatoires, dans le cadre de la protection du massif Sologne contre les incendies. Les propriétaires seront obligés de débroussailler sur une distance de 3 m de chaque côté des voies roulables et empierrées et de 30 m autour des habitations. Les Maires devront vérifier si les OLD sont respectées. Monsieur le Maire refus de vérifier chez les propriétaires si le débroussaillage est bien fait.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 50

Approuvé Non approuvé en séance du 2024

Pour Contre Abstention

Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE

Le secrétaire de séance,
Nicolas RAFFESTIN